

1° - Investissements 2012 - Emprunt 1 100 000 €

Délibération modifiant celle prise en décembre, remplaçant les termes « amortissement constant du capital » par « amortissement à échéances constantes »

2° - Garderie périscolaire

Approbation de l'avenant n° 1 d'un montant de 4 580.68 € HT au contrat de maîtrise d'œuvre découlant des travaux supplémentaires engagés.

3° - Travaux annexe Mairie

Approbation de l'avenant n° 1 d'un montant de 4 076.48 € HT au contrat de maîtrise d'œuvre découlant des travaux supplémentaires engagés.

4° - Services publics

Approbation des nouveaux tarifs pour 2012 – tableaux consultables en Mairie

5° - Défense incendie (compteurs)

Annulation de la délibération prise le 18 Novembre 2011.

6° - Logement près Ecole maternelle

- a) Rénovation des locaux et remplacement des radiateurs électriques – coût 1 738.92 € - la pose sera assurée par le service technique.
- b) Fixation du loyer mensuel à 520 € pour remise en location.

7° - Budget communal

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement dans la limite du quart des provisions 2011.

- Affaires diverses

- a) ZPPAUP : Mme le maire fait le point sur la réglementation des AVAP. Elle indique que les décrets d'application de la réforme sont enfin sortis, après plus d'un an d'attente. Compte tenu de la complexité de mise en œuvre des textes et des études complémentaires coûteuses à engager, elle s'interroge sur le bienfondé de la poursuite de la procédure de révision engagée ; Elle souhaite de plus grandes informations de la part du cabinet WAGON et demande au Conseil de réfléchir à la situation actuelle de la commune.
- b) Succession CHICAULT : Mme le Maire indique que la commune va pouvoir procéder aux acquisitions prévues
- c) Désenclavement du Giennois : Mme le Maire donne lecture d'un courrier de la Région qui lui fait part de la position de la Région.
- d) La poste : Mme le Maire fait part de l'évaluation foncière du bâtiment fermé, demandé pour information.
- e) E. D. F. : Mme le Maire fait part du projet de construction d'habitations sur la commune, dans les prochains mois.
- f) Cœur de Village : Mme le Maire informe le Conseil de la position de la Région sur le projet communal ; Elle indique avoir pris contact avec le Président de la Communauté de Communes et demandé un entretien avec les services du Président de Région.

- g) Assainissement non collectif : M. JACQUIER – Adjoint délégué – informe le Conseil de la mise en place effective des contrôles des systèmes d’assainissement non collectifs ; il indique que les habitants concernés et contrôlés recevront une facture établie par le SPANC, en fonction des prestations effectuées ; il indique, par ailleurs, que la périodicité des contrôles n’a pas encore été définie ; il précise enfin que plusieurs niveaux de constats sont établis, déterminant, pour les usagers, les interventions éventuelles à effectuer sur leur installation et le délai dans lequel ils doivent les mettre en œuvre.
- h) Voirie : M. TROCHET signale à nouveau un problème de circulation sur le gué permettant l’accès à la maison de Mme REVERDY au Jarlat. Le nécessaire sera fait pour nettoyer la rivière.
- i) Enseignement : Mme DESCHAMPS Céline – Conseillère – interroge sur la position de la commune, face à la grève prévue en début de semaine prochaine ; M. EGROT – Adjoint délégué – signale le préavis de grèves déposé pour mardi et indique, qu’a priori, tous les enseignants de la commune ont l’intention de faire grève. Compte tenu de cette situation, il précise qu’il ne sera pas possible aux services communaux de faire face et d’assurer un service minimum d’accueil des enfants.
- j) Groupe scolaire : Mme DESCHAMPS signale des zones boueuses dans l’enceinte de la cour de l’école primaire ; elle demande la possibilité d’améliorer le sol des endroits concernés par du gravier. M. EGROT indique qu’il se rendra sur place pour étudier le problème soulevé et y remédier dans la mesure du possible.

L’ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

M. GIRAULT